

PRIX : pour voitures 250 fr., pour voiturettes, 200 fr.

SYNDICAT BELGE DES AMORTISSEURS
PNEUMATIQUES

TÉLÉPHONE 5274

A 445
"ANTICHOC,"

136, Rue de la Loi, 136, BRUXELLES



L'ANTICHOC se compose de bandes en caoutchouc d'une hauteur de 2 centimètres avec base de 3 1/2 centimètres et sommet de 3 centimètres de largeur.

Sous les bandes se trouvent des alvéoles de 2 centimètres de largeur sur 1 1/2 de hauteur, ces alvéoles couvrent toute la longueur des bandes, et forment en reposant sur le châssis de véritables chambres à air, qui donnent à l'ANTICHOC ses qualités pneumatiques.

La bande ANTICHOC est placée sur toute la longueur du châssis, de façon à ce que toute la carrosserie repose sur sa surface.

Les voitures sont également munies de quatre agrafes de sûreté, qui se composent de crampons en acier fixés à la carrosserie et qui viennent se replier sous le châssis. Ces agrafes sont munies d'amortisseurs en caoutchouc et ont pour but d'absorber le contre-choc en même temps que la rondelle en caoutchouc du boulon reliant la carrosserie au châssis. Le mode d'attache est parfait, d'une solidité à toute épreuve et ne modifie ni la carrosserie, ni le châssis.

Le placement d'un ANTICHOC se fait en quelques heures sans perforation du châssis.

Bruxelles, le 16 janvier 1909.

L

'ANTICHOC est donné à l'essai à toute personne qui nous en fera la demande, donc pas de surprises, on peut juger de ses qualités avant de le payer. Désirant favoriser les visiteurs du Salon nous avons réduit le prix de notre suspension pneumatique à 250 francs pour les voitures et 200 francs pour les voiturettes.

Nous engageons vivement tous les propriétaires d'automobiles à faire l'essai de notre **ANTICHOC** en ajoutant que, jusqu'à ce jour, aucun **ANTICHOC** donné à l'essai ne nous a été retourné, que tous les clients en sont ravis et que ses qualités sont tellement remarquables qu'aucune autre invention ne lui est comparable.

Syndicat Belge des Amortisseurs Pneumatiques

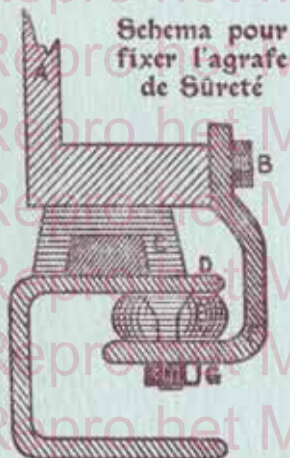
TÉLÉPHONE 5274

Antichoc

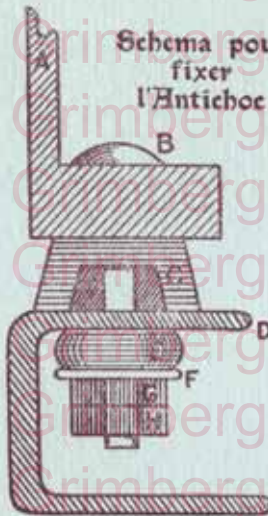
136, Rue de la Loi

“ ANTICHOC ”

Systeme Breveté



- a) Carrosserie
- b) Boulon d'attache
- c) ANTICHOC
- d) Châssis
- e) Rondelle en caoutchouc
- f) Agrafe de sûreté
- g) Boulon de la rondelle



- a) Carrosserie
- b) Boulon d'attache
- c) ANTICHOC
- d) Châssis
- e) Rondelle en caoutchouc
- f) Rondelle en fer
- g) Ecrou
- h) Contre-écrou

SOUPLESSE • DOUCEUR • SILENCE • ÉCONOMIE • CONFORT

Bruxelles, le 16 janvier 1910.

MESSIEURS,

Je suis la grande nouveauté du Salon de Bruxelles,
aussi devez-vous m'examiner attentivement.

Seul je possède les qualités extraordinaires
de rendre les voitures souples, douces et silencieuses.
Grâce à mes qualités pneumatiques j'absorbe tous
les chocs, toutes les trépidations, vibrations et réson-
nances.

Je me place entre la carrosserie et le châssis.

Je donne aux voitures, une douceur, une souplesse
de roulement extraordinaire.

Dans votre intérêt faites-moi placer sur votre
voiture: je vous économiserai vos pneus, je protégerai
votre carrosserie, votre châssis et ses organes et vous
aurez une voiture incomparable.

L'ANTICHOC